

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Technique,
Mesdames, Messieurs,

105 postes vacants dans les greffes du ressort. Tous les jours, 105 personnes dont il faut pallier l'absence, avec une charge de travail qui se répercute sur les fonctionnaires présents.

Des juridictions qui tournent à plein régime, avec un effectif de magistrats complet, et toute une équipe de juristes-assistants, et assistants de justice. Et 105 personnes qui manquent dans les greffes tous les jours.

Il faut voir les bureaux où s'entassent les dossiers et les procédures, comme les bureaux d'ordre (20.000 procédures en attente d'enregistrement au TGI de Marseille) ou les services d'exécution des peines (3.000 décisions en attente d'être exécutées dans cette même juridiction). Il faut regarder les heures de fin d'audiences : celles du "matin" qui terminent à 16h sans pause déjeuner, celles du soir, ou plutôt de la nuit qui se finissent à 22 heures, quand ce n'est pas 06h20 du matin. Il faut regarder la charge mentale que représente pour les fonctionnaires cette surcharge de travail chronique : ce stress permanent de passer à côté d'une urgence qui aurait des conséquences sur la vie des justiciables, sur un mineur en danger ou un individu signalé dangereux qui n'aurait pas été inscrit au fichier des personnes recherchées. Il faut constater et s'inquiéter des 11.354 heures écoulées de ces fonctionnaires qui en viennent à travailler gratuitement pour ce ministère, pour ce ressort. Il faut comptabiliser ces 7.589 heures supplémentaires et ces 12.934 heures d'astreinte effectuées, qui sont autant de temps en moins passé auprès des siens, de sa famille, de ses enfants.

Et pour quelle reconnaissance et quelle valorisation en retour ?

ESTIME - RECONNAISSANCE - VALORISATION. Vous vous souvenez, Monsieur le Président du Comité Technique ? Ce sont les 3 principales attentes professionnelles des fonctionnaires de cette cour, telle qu'elles ressortent des réponses au questionnaire sur les Risques psycho-sociaux soumis aux juridictions des Bouches-du-Rhône.

ESTIME - RECONNAISSANCE - VALORISATION. Cela tombe bien, notre ministère veut justement récompenser la valeur et l'engagement des agents avec le Régime indemnitaire tenant compte des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RISEEP) ! Alors comme tout semble avoir un prix pour ce ministère, y compris l'abnégation et l'investissement des fonctionnaires : parlons argent ! C'est l'heure des comptes, Monsieur le Président du Comité Technique.



S'agissant de l'attribution du complément indemnitaire annuel 2018 (CIA) aux corps communs, 120 adjoints administratifs évalués EXCELLENT n'ont pas perçu le maximum de la prime. 5 secrétaires administratifs et 9 adjoints techniques sont dans le même cas. Que dites-vous à ces 134 fonctionnaires que vous reconnaissez excellents mais que vous ne récompensez pas à la hauteur de leur engagement ? Allez-vous faire de même avec les greffiers cette année pour le CIA 2019 ? Nous avons malheureusement la réponse. Car ce RIFSEEP est une escroquerie. Nous le dénonçons depuis le début. Il laisse espérer aux fonctionnaires une meilleure retribution de leur engagement et de leur valeur professionnelle. Mais les enveloppes budgétaires ne sont pas suffisamment approvisionnées pour permettre cette juste récompense. En tous cas les enveloppes budgétaires à destination des fonctionnaires. Ils remplissent leur part de contrat en travaillant toujours plus, et vous ne remplissez pas la votre en les récompensant comme ils sont en droit de l'attendre.

ESTIME - RECONNAISSANCE - VALORISATION. A l'heure où les juridictions s'apprentent à fusionner laissant les fonctionnaires se débrouiller sans applicatifs métier à jour, sans schéma organisationnel précis, sans même certains décrets que nous attendons encore à un mois et demi de l'échéance : Comment comptez-vous motiver les agents, sans estime, sans reconnaissance, sans valorisation ?

Le point de rupture est proche. La sur-charge de travail pèse de tout son poids, tandis que l'absence de contrepartie financière au dévouement sans faille, vient mettre en péril l'équilibre fragile, celui qui permet encore de faire tourner les juridictions, d'éviter au quotidien les dysfonctionnements et de rattraper les erreurs procédurales de logiciels totalement dépassés. Nous n'osons même pas évoquer les risques psychosociaux qui ne sont plus des risques mais bien des réalités. Ils vont s'accroître avec la disparition des CAP et cette gestion du ministère désormais uniquement fondée sur la ressource sans prise en compte l'humain. Vous serez demain un acteur de ces mobilités, n'oubliez pas l'humain, il est le coeur de notre justice. Il est aussi désormais son talon d'Achille.

Enfin, et puisque malheureusement les paroles ont parfois moins de poids que les images, nous joignons à cette déclaration, l'image, tout en symbole, de l'état de vos juridictions :

- Un bureau : Celui du bureau d'ordre au TGI de TOULON, où des dizaines de cartons menacent de s'écrouler sur les agents et bloquent une porte de communication qui pourrait servir en cas d'évacuation incendie ;
- Un mur, fissuré : Celui des archives du TGI de Marseille, qui inquiète fortement dans cette ville où de multiples arrêtés de péril ont été pris et où des immeubles se sont effondrés.

ESTIME - RECONNAISSANCE - VALORISATION. Où sont-elles, Monsieur le Président du Comité Technique ? Quand on voit ces images, où sont-elles ?

Les représentants UNSA SJ
Anaïs DOMINGUEZ , Isabelle FERNANDEZ



